

RECEPTION D'UN ECHAFAUDAGE DE PIED

(selon la recommandation R408 de la CNAMTS)

OBJECTIFS

Prévenir les chutes de hauteur

Eviter l'effondrement partiel ou total de l'échafaudage fixe

Être en conformité avec le référentiel de compétence du responsable de réception d'échafaudage fixe

PUBLIC

Toute personne amenée à réceptionner un échafaudage de pied

PRÉREQUIS

Être âgé de plus de 18 ans
Être médicalement apte

STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 personnes

TARIF

Les tarifs d'inscription en inter-entreprises sont disponibles sur notre site internet.

Pour plus de renseignements, pour étudier votre projet en formation, pour la mise en place d'intra-entreprise nous contacter :

par téléphone au 05.59.14.04.44
ou par mail : afpiadour.pau@metaladour.org

DURÉE

7 h soit 1 jour

ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire d'évaluation théorique et pratique

FORMALISATION DES RESULTATS

Attestation de formation

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute situation de handicap, pour plus d'information contactez nous au 05.59.14.04.44 ou consultez notre site internet : [Accessibilité \(formation-industries-adour.fr\)](http://formation-industries-adour.fr)

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthode participative associant apports théoriques et exercices pratiques

Formation en intra-entreprise sur site client – Mise à disposition du matériel (et documentation) conforme par l'entreprise

Formateur spécialiste en prévention des risques

RECEPTION D'UN ECHAFAUDAGE DE PIED

(selon la recommandation R408 de la CNAMTS)



CONTENU DE LA FORMATION

La recommandation

- Le décret du 1 septembre 2004
- La recommandation R 408 de la CNAM
- L'arrêté du 21 décembre 2004, le décret du 08/01/1965
- L'arrêté du 09/06/1993, l'arrêté du 02/12/1988
- Les obligations de l'employeur

Les critères de sélection des échafaudages

- Les différentes familles et types d'échafaudages
- L'analyse des besoins (nature des travaux à réaliser, contrainte du site,...)

La réception de l'échafaudage avant utilisation

- Le calage des appuis au sol des montants verticaux
- Les ancrages et les amarrages sont en nombre suffisant
- Les circulations sont dégagées
- L'échafaudage fixe est conforme aux plans d'installation
- Le bon état des divers éléments
- Les escaliers et les échelles d'accès sont conformes
- La présence de garde-corps, main courante, sous lisse et plinthe.
- La fixation des filets et des bâches sur la structure
- La présence des panneaux indiquant les charges admissibles
- La conformité du stockage des matériaux avec les charges admissibles des planchers et de l'ossature
- La fiche de réception.

Les exercices théoriques

- Le dessin de montage
- Le calcul de répartition des charges au sol
- L'identification des points de contrôle
- L'élaboration d'un rapport de vérification

La mise en pratique



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'accès à un échafaudage conforme à la réglementation est nécessaire pour la partie pratique. Les documents associés doivent être accessibles.



POUR ALLER PLUS LOIN

Autres formations proposées en Intra-Inter-entreprises :

- Montage, démontage, réception et utilisation d'un échafaudage de pied
- Travail en hauteur
- Sauveteur secouriste au travail



ACCES AU
PLANNING DE
FORMATION

